



Doc. 16104
28 janvier 2025

Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Géorgie

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 11.7, insérer les mots suivants:

«et œuvrent à ce que les mécanismes de suivi fonctionnent efficacement pendant la période préélectorale, ce qui permettra de renforcer les alertes précoces en cas de recul de la démocratie».

Déposé par:

YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
PAPANDREOU George, Grèce, SOC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2025 - Première partie de session

